



COMMUNE
D'ÉVOLÈNE

AGENCE LOCALE AVS

L'Agence locale AVS assure la liaison entre les habitants et la caisse cantonale de compensation du canton du Valais



Le personnel de l'agence locale AVS se tient à votre disposition pour vous donner les renseignements de base sur les différentes assurances sociales liées à l'AVS et vous apporter une aide pour remplir les divers formulaires.

- Affiliation et cotisations AVS
- Prestations AVS et AI
- Prestations complémentaires
- Allocations familiales
- Allocations perte de gain et assurance maternité
- Réductions de primes caisse-maladie
- Fonds cantonal pour la famille

Pour en savoir plus et trouver les différents documents, visitez le site de la Caisse cantonale de compensation

<https://www.vs.ch/web/avs>.

Prestations complémentaires (PC)

Les prestations complémentaires AVS/AI sont destinées à aider les personnes dont les rentes et revenus sont inférieurs au minimum vital. Il s'agit d'un droit; ce n'est pas une forme d'assistance publique ou d'aide sociale. Toute demande de prestations complémentaires est obligatoirement contrôlée et visée par l'agente AVS de la commune.

Pour des informations détaillées, vous pouvez consulter www.sva.ch.

Un service gratuit de Pro Senectute est à votre disposition sur www.pro-senectute.ch, vous permettant de vérifier vos droits au préalable.

Subventions de la caisse-maladie

Si vous subissez une diminution de votre revenu (activité à temps partiel, chômage), nous vous encourageons à faire une demande de subventions pour l'assurance-maladie pour réduire vos primes.

L'aide cantonale s'élève entre 20 % et 80 % des primes moyennes régionales retenues, selon une échelle établie en fonction des revenus. Les primes moyennes sont également prises en considération pour les assurés ayant conclu une assurance avec franchise. L'aide cantonale ne peut excéder le montant de la prime effective de l'assurance-maladie obligatoire des soins.

Les bénéficiaires des prestations complémentaires à l'AVS/AI et les personnes à l'aide sociale obtiennent le subventionnement intégral de la prime moyenne de référence.

Personne de contact

Sandra Gaspoz, collaboratrice administrative

Remarques

- Concernant les demandes d'aide sociale, merci de vous adresser au centre médico-social (CMS) subrégional du Val d'Hérens, à Mme Gladys Theytaz, Assistante sociale
- Pour les inscriptions au chômage, merci de vous adresser à l'ORP de Sion.



Gaspoz Sandra

Secrétariat, Agence AVS

027 283 13 00